

*Initiatives ministérielles*

politique gouvernementale appropriée et la formation d'un partenariat avec les entreprises sont les seuls moyens dont nous disposons pour sortir de cette situation et permettre aux artistes et aux consommateurs canadiens d'avoir accès à leurs propres marchés.

Les trois paliers de gouvernement ont mis en place une poignée de mesures et de programmes qui ont été d'un grand secours aux artistes et aux compagnies de notre pays, en ce sens qu'elles leur ont permis d'avoir accès à nos propres marchés.

Je n'exposerai pas dans leurs grandes lignes chacune de ces mesures. Nous reconnaissons tous l'importance du projet de loi C-58, de ses répercussions sur l'industrie du magazine, relativement à *Sports Illustrated*, et de toute la querelle qui entoure cette question. Cela montre bien à quel point le projet de loi C-58 a favorisé la croissance de l'industrie.

Si nous croyons que les créateurs jouent un rôle essentiel dans notre société, qu'ils nous aident à nous voir comme nous sommes vraiment, avec nos défauts et le reste, qu'ils servent aussi de modèles aux futures générations, il est alors très important de favoriser leur réussite, de promouvoir nos jeunes artistes et de les encourager à innover.

Ce n'est pas que nous voulions réduire les autres au silence. Nous ne voulons pas nous replier sur nous-mêmes. Nous voulons être ouverts sur le monde, mais nous voulons avoir un choix. Un très grand nombre d'artistes traversent nos frontières, et nous avons besoin de cela. Nous voulons qu'il y ait une circulation dans les deux sens. Nous aimons bien nos voisins, mais nous réclamons le droit d'être présents, d'être responsables et d'être reconnus dans notre pays. Est-ce si déraisonnable?

En ce qui concerne la culture, les dispositions de l'ALÉNA sont presque identiques à celles de l'accord canado-américain, et c'est cela qui m'inquiète. L'exemption des industries culturelles prévue dans l'accord de libre-échange se trouve aussi dans l'ALÉNA. En outre, la définition des industries culturelles a été élargie de manière à inclure les personnes qui travaillent dans ces industries, par exemple les artistes et les écrivains.

• (1815)

Dans l'accord canado-américain, l'exemption de la culture était incomplète et elle le reste dans le nouvel accord. Celui-ci contient encore une infâme clause de dérogation qui ressemble à une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et en vertu de laquelle chaque pays se réserve le droit de prendre des mesures ayant des répercussions commerciales équivalentes, en réponse à toute

mesure prise à l'égard des industries culturelles. Cette disposition demeure.

Je veux parler du dumping de films, de vidéos et d'enregistrements sonores au Canada, en-deçà du prix coûtant. Mais ce problème est assez évident pour nous tous.

Cinq ans après l'Accord de libre-échange, bien des questions sur cette clause de dérogation restent encore sans réponse. Tout d'abord, comment évaluera-t-on les répercussions commerciales? Les mesures de redressement prises par la partie lésée viseront-elles uniquement les industries culturelles ou peut-être d'autres secteurs?

Qui déterminera quelles mesures sont inacceptables et ont des répercussions négatives? Est-ce à dire qu'un projet de loi sur la distribution de films, attendu depuis fort longtemps, ne donnerait pas aux Canadiens le contrôle de leurs écrans de cinéma? Que dire de l'augmentation du contenu canadien à la radio et à la télévision? Que dire de la politique qui favorise, dans nos écoles, l'achat de manuels scolaires canadiens? Se pourrait-il que toutes les mesures que nous prendrons dorénavant dans le domaine de la culture soient neutralisées? Notre culture stagnera-t-elle et sa croissance sera-t-elle freinée?

Le gouvernement dit qu'il a réussi à soustraire des négociations les questions culturelles, mais la réussite dans ce domaine ne peut se mesurer qu'en fonction de notre production culturelle, et le Canada demeure un pays culturellement occupé. Dans le domaine culturel, nous avons un déficit commercial de plus de 1,1 milliard de dollars à cause de l'importation de films, d'enregistrements sonores, de livres et de revues.

Ce sont des initiatives que nous pouvons prendre et qui nous seraient très utiles pour avoir des sociétés sous contrôle canadien qui appartiennent à des Canadiens. Nous pouvons créer notre propre système de distribution, distinct de celui des Américains, pour la dissémination des produits culturels, et nous pouvons aussi prendre d'autres mesures.

Vous me faites signe que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président. Je tiens à dire que les libéraux sont en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux, mais je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement est si pressé de faire adopter l'ALÉNA au lieu de prendre son temps et de s'assurer que tout est bien. Est-ce prudent de pousser la Chambre à adopter l'ALÉNA avant que ne le fassent les autres signataires? Les États-Unis et le Mexique, en particulier, ont des réserves.

Le gouvernement n'exagère-t-il pas en demandant à la Chambre des communes de terminer l'étude de cette entente avant même que le gouvernement Clinton ne